

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES  
EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

Par la soussignée, Annie Jacques, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa session du 4 avril 2022 qui se tiendra à 19h30 à la salle municipale, adoptera le règlement # 2022-04-195 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

L'avis de motion et la présentation du projet de règlement ont eu lieu lors de la séance du 7 mars 2022.

Le règlement a pour but de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre d'employé de la municipalité.

Donné à Fortierville, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de mars 2022.



Secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Annie Jacques, secrétaire-trésorière, résidant à Leclercville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : le babillard du bureau municipal et le site web de la municipalité. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de mars 2022.



Secrétaire-trésorière